

L'Atelier Pêche Nature (APN)

L'Atelier Pêche Nature a pour objectif de permettre au débutant de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers, du milieu aquatique et de lui-même. Il transmet une éthique de la pêche fondée sur :

- Le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture, exclusivement en NO KILL, c'est à dire en relâchant toutes les prises.
- La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.
- Le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.

Il s'adresse à tous et toutes âgés entre 6ans et 12ans (dans l'année) titulaires du permis de pêche et en s'acquittant des droits d'inscriptions de 40 euros.

Les séances se dérouleront les samedis de 10h à 12h essentiellement sur le plan d'eau des Moulins (à l'entrée de Bellegarde). Toutes les différentes techniques de pêches y seront abordées (pêche au coup, carnassiers aux leurres, carpes...etc.), mais aussi l'utilisation et la préparation du matériel. En cas de mauvais temps elles seront reportées au weekend suivant. Elles seront encadrés par les bénévoles de l'AAPPMA de Bellegarde

N'hésitez pas à consulter notre site Internet ainsi que notre page Facebook afin de suivre l'actualité de l'APN.

« AAPPMA Les Lacs Bellegardais. Les jeunes y penser c'est bien, s'en occuper c'est mieux »



Informations Complémentaires :

L'ensemble des sites de pêche gérés par l'AAPPMA Les Lacs Bellegardais sont soumis à la réglementation départementale.

N'hésitez pas à consulter le site internet de la Fédération de Pêche du Gard pour de plus amples informations concernant cette réglementation : tailles légales de captures, réserves,...

<http://www.pechegard.com>



Adresses utiles

AAPPMA Les Lacs Bellegardais
35 impasse Sainte Françoise
30127 BELLEGARDE



06 - 77 - 96 - 42 - 50



bellegardepeche@orange.fr



<http://bellegardepeche.e-monsite.com>



www.facebook.com/bellegardepeche



AAPPMA LES LACS BELLEGARDAIS

Présentation

L'AAPPMA Les Lacs Bellegardais est une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) présidée par Monsieur Patrice AUBERT. Comme les autres AAPPMA du département elle est rattachée à la Fédération du Gard.

L'AAPPMA dispose d'une Atelier Pêche Nature.

Cette brochure est destinée à vous présenter les différents sites de pêche mis à disposition par l'AAPPMA de tous pêcheurs titulaires de leur permis de pêche et éventuellement du timbre halieutique (si permis délivré dans un autre département).

L'AAPPMA organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année. N'hésitez pas à consulter fréquemment notre site internet ainsi que notre page Facebook afin d'en être informé. Enfin vous pouvez être informé par e-mail de l'ensemble des mises à jour de notre site Internet en vous inscrivant à notre Newsletter.

<http://bellegardepeche.e-monsite.com>

<https://www.facebook.com/bellegardepeche>

Rejoignez-nous !

Les Coins de Pêche

Le Lac des Moulins



Situé à l'entrée du village, en bordure de la route départementale n°6113, ce plan d'eau offre de belles possibilités de pêche. Riche en poissons blancs, les amateurs de pêche à la carpe ou de pêche au coup seront très certainement comblés. Quelques carnassiers, comme le Brochet, la Perche ou même le Black-bass, peuplent également ces eaux. Enfin des lâchers de truites ainsi que diverses manifestations sont organisés chaque année.

Le Rieu



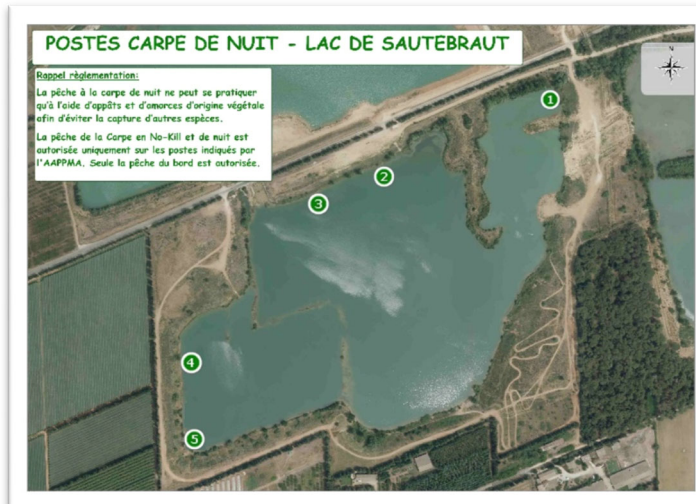
Le Rieu est un ruisseau traversant la commune de Bellegarde. Il alimente le lac des Moulins avant de continuer son chemin jusqu'au canal du Rhône à Sète. Régulièrement alimenté en truites Arc En Ciel ce ruisseau offre aux pêcheurs la possibilité de traquer de belles truites au toc ou même aux leurres. La pêche y est autorisée uniquement sur la partie basse : du lac des Moulins au canal du Rhône à Sète

Le Lac de Sautebraut



Situé sur les hauteurs de Bellegarde, cette ancienne carrière de 17ha abrite de belles populations de carnassiers dont notamment de Sandre mais aussi de poisson blanc comme la Carpe. Classé en deuxième catégorie piscicole la réglementation en vigueur n'est autre que la réglementation fédérale. Float Tube autorisé.

La pêche de la Carpe en No-Kill et de nuit est autorisée uniquement sur les postes indiqués par l'AAPPMA (voir panneaux sur place). Seule la pêche du bord est autorisée. La pêche de la carpe de nuit ne peut se pratiquer qu'en utilisant des appâts et amorces d'origine végétale.



Les plans d'eau de Coste Rouge (ou bitumix)



Ces plans d'eau sont classés en deuxième catégorie piscicole. Ils sont réservés uniquement à la pêche du Black Bass aux leurres et en No-Kill (toute prise doit être obligatoirement remise à l'eau).

Barques et bateaux interdits. Float Tube autorisé.

Afin de préserver la fraie du Black Bass, la pêche y est interdite du 2^{ème} weekend d'avril inclus au 2^{ème} weekend de juin inclus

Le Canal du Rhône à Sète



Accessible depuis le port de Bellegarde le canal du Rhône à Sète offre de multiples possibilités de pêche. Des captures de Sandres ainsi que de Silures sont fréquentes. Quelques Brochets et Black-bass complètent ce milieu aquatique, de quoi satisfaire les pêcheurs de carnassiers que ce soit au vif, au poisson mort manié ou même aux leurres. Les pêcheurs à la Carpe, au coup ou à l'anglaise trouveront eux aussi leur bonheur. C'est l'endroit idéal pour passer une belle journée de pêche en famille. Pêche en barque interdite